

**38. Question de Madame Leïla LAHSSAINI, conseillère communale, du 23 octobre 2022 -- Vraag van Mevrouw Leïla LAHSSAINI, gemeenteraadslid, van 23 oktober 2022.**

*Le parking gare de Schaerbeek*

Dans le cadre des travaux de l'avenue Princesse Elisabeth, des suppressions de places de parking en voirie sont prévues.

Pourriez-vous me préciser le nombre exact de suppression prévue de places ?

Pourriez-vous m'indiquer de quelle façon le parking de la SNCB à la gare de Schaerbeek constitue une compensation des places dont la suppression est envisagée ? Un agrandissement de ce parking est-il prévu ?

Pourriez-vous également préciser les modalités d'accès à ce parking pour les riverains (horaires, coût) ?

Une étude de la fréquentation de ce parking et de la disponibilité de celui-ci pour les riverains a-t-elle été réalisée ? Pourriez-vous m'en fournir les résultats ?

Réponse :

Nous vous rappelons que depuis le début c'est la volonté du Collège des Bourgmestres et Echevins de trouver des places de stationnement pour les riverains, en compensation de celles qui seront supprimées par le projet de la STIB de réaménagement de l'avenue Princesse Elisabeth. C'est d'ailleurs le Collège qui a pris l'initiative de nouer des contacts avec la SNCB.

**Concernant la suppression de places de stationnement.** Il y a une suppression de 57 emplacements dans le cadre du réaménagement prévu par la STIB de l'avenue Princesse Elisabeth. Dans le projet initial il était prévu de supprimer 79 places. Après l'enquête publique et la commission de concertation, il a été décidé d'inclure 22 places supplémentaires. Pour ce plan, avec une suppression de 57 places en voirie, la STIB a reçu d'Urban un permis d'urbanisme le 27/05/2022.

**Concernant le parking SNCB et les places prévues :** sur base des statistiques de fréquentation dont elle dispose, la SNCB a estimé qu'elle pouvait réserver 20 emplacements de son parking pour les riverains 24/7, qui s'ajoutent aux 40 disponibles en soirée. Aucun agrandissement du parking n'est prévu.

Ces 20 emplacements du B-parking de la gare de Schaerbeek seront réservés pour une mutualisation 24/7 avec des riverains qui habitent à moins de 700m du parking. Les abonnements seront gérés par parking.brussels avec un horaire de 24h/24h et 7j/7j.

**Concernant les modalités :**

- Obligation de souscrire pour un abonnement de 3 mois via formulaire de demande auprès de parking.brussels
- Accès au parking via badge qui sera fourni par parking.brussels aux abonnés
- A noter qu'en cas d'évènement nécessitant l'occupation de tout ou partie du parking, il peut être demandé à l'abonné de sortir son véhicule du parking. parking.brussels s'engage à le prévenir au moins 3 semaines avant ledit évènement.

**En ce qui concerne le prix,** la SNCB et parking.brussels sont encore en train de rédiger la convention, mais à titre indicatif, pour de tels abonnements, en général c'est 150€/3 mois + 12,50€ de caution pour le badge.